

M, Mme _____

Tél : 05 59 82 24 58

E mail : cgt.064@cp.finances.gouv.fr

ADRESSE DES ELUS LOCAUX DE LA C.G.T. AUX AGENTS DU DEPARTEMENT INSCRITS SUR LES TABLEAUX D'AVANCEMENT DANS LA CATEGORIE C.

Cher(e)s collègues,

Ayant atteint au moins 2 ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon d'AAP 2^{ème} classe et justifié d'au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade (ex ARP2), situation appréciée au 31 décembre 2006, **vous avez vocation à être inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'AAP 1^{ère} classe.**

Depuis l'an dernier le choix s'établit désormais localement. Les AAP 2^{ème} cl. susceptibles d'être promus sont préalablement classés par chaque TPG. Pour notre département, **les propositions d'inscription à l'avancement à AAP 1^{ère} classe seront soumises à la CAP locale de la catégorie C du 29 mars 2007**, dont nous sommes vos élu(e)s.

Sur les 47 AAP 2^{ème} classe ayants vocation dans les P-A, il est prévu d'en classer 14.

Les critères de sélection qui devraient être utilisés sont les suivants :

- **Les 2 agents classés en fin de liste départementale l'an dernier, et non retenus au plan national, conservent une priorité d'inscription en 2007.**
- **Puis sont pris en considération les échelons, à partir du plus élevé, par ordre décroissant.**
- **Dans un même échelon, à partir du plus élevé donc, il faut avoir été noté 19 en 2004 et le départage s'opère avec le total des évolutions de note obtenues en 2005 et 2006, par ordre décroissant : + 0,12 (soit 2x 0.06), puis + 0,08 (0,06+0,02), + 0,07 (0,06+ 0,01), + 0,06, + 0,04,**
- **Enfin, dans un même échelon, à égalité de note 2004 et du total des évolutions de note 2005 et 2006, un départage se fait à l'ancienneté dans l'échelon par ordre décroissant.**

Nous avons établi un classement probable à partir de ces critères mais nous restons prudents du fait de la complexité de la procédure et des dérogations exceptionnellement possibles (ex : agent proche de la retraite) . Nous préférons donc ne pas le divulguer dans le détail.

Sachez toutefois que l'agent classé au 14^{ème} rang devrait se situer au 9^{ème} échelon d'ex ARP2 avec une note de 19 en 2004 et un cumul de +0,06 pour 2005 et 2006.

Il ressort, vous concernant,

que vous devriez vous retrouver dans les 14 premières places : ,

que votre classement est a priori au-delà du 14^{ème} rang : .

⇒

Nous rappelons toutefois qu'être classé au plan local ne vaut pas d'être systématiquement retenu par la DGCP qui établira le tableau d'avancement final en fonction des quotas attribués aux départements.

Ainsi pour le passage au grade de AAP1^{ère} classe, le quota des Pyrénées –Atlantiques est de 12,74, niveau qui est susceptible de permettre dès cette année la promotion des 13 premiers classés.

Observations d'ordre général : lien avancement/notation.

Il n'est plus besoin de démontrer que **les écarts de note sont déterminants dans la sélection** pour l'accès au grade supérieur par tableaux d'avancement.

Quelle que soit l'ancienneté au sein d'un même échelon, un collègue qui a obtenu un cumul de +0,12 sur les 2 dernières années passera avant celui qui a bénéficié de bonification de +0,08 et ainsi de suite. Dans certaines situations cela peut même provoquer pour des collègues un recul dans le classement d'une année sur l'autre.

La CGT dénonce un système de notation loin d'être neutre puisqu'il met les personnels en concurrence dans leur évolution des carrières.

Nous sommes en pleine campagne de notation 2007, qui sera influente pour les tableaux d'avancement établis en 2008 (prise en compte du cumul des évolutions de notes 2005, 2006, 2007).

Le recours en notation est un droit, utilisez-le !

Nous sommes à votre disposition pour plus de renseignements. N'hésitez pas nous contacter !

Meilleurs sentiments syndicaux.

Vos élu(e)s de la C.G.T. du département à la CAP locale de la catégorie C .

ARP1

Georges LAHORGUE TG PAU (Rec.)-05/59/82/24/46;

Pierre LESBATS Très. de PAU Ets Hosp.-05/59/84/35/80;

ARP2

Jean Marc MIGUELGORRY Très. BIARRITZ - 05/59/24/21/66;

Danielle OLIVER TG PAU (Mutuelle) – 05/59/82/24/29;

AR

Régis LAPLACE Très de PAU Male- 05/59/27/06/84;

Emmanuel GUYONNET Très. de LARUNS- 05/59/.

Sitôt les CAP tenues, sauf incident technique, nous informerons des résultats les agents concernés et les tableaux d'avancement proposés seront mis en ligne sur le site de la section CGT ouvert dans l'intranet départemental. Rappel pour y accéder : Magellan → Les départements → 64 → Le département → Vie pratique → les organisations syndicales → La CGT 64.